

LE MOT DU TRÉSORIER

Comme chaque année je vous fais part que le montant de la cotisation 2022 reste inchangée.

- *Personne seule..... : 30€
- *Conjoint ou veuve.....:10€
- *Membre d'honneur... :. de 50€ à illimité

Règlement par chèque à l'ordre de : AAATV-SNCF NÎMES
9 Rue des Jardins D'Yves
30360 NERS

BONNE FÊTES à TOUTES et TOUS et à bientôt.

Si vous pensez être absent lors de l'A.G. du 12 février 2022, veuillez nous renvoyer le pouvoir ci-dessous avant le 31 janvier 2021.

POUVOIR

Je soussigné.....
Demeurant à.....
Donne pouvoir à Mme/Mr.....
Pour me représenter et prendre en mon nom toutes les décisions utiles au cours de l'A.G. du samedi 12 février 2022.

Fait à le/..../2022.

Mention manuscrite :Signature.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : Bon pour Pouvoir.

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE REPAS

Au Repas :

Nombre de personnes adhérente AAATV-SNCF.....X 28€ =.....€

Nombre de personnes NON adhérentes AAATV-SNCF.....X 30€ =.....€

JOINDRE LE CHÈQUE A L'ORDRE DE : AAATV-SNCF NÎMES

AAATV-SNCF NÎMES
9 Rue des Jardins D'Yves
30360 NERS